



Fiche d'inscription

Alimentation naturelle des carnivores domestiques

Le programme donne accès pendant 3 mois à :

- Formation 100% en ligne
- Accessible pendant 3 mois.
- 20h de formation - accès au chapitre de la formation professionnelle "La naturopathie animalière appliquée aux carnivores domestiques"
- Inclus un suivi par email ou Messenger pour répondre à vos questions
- Contient un cours complet de naturopathie animalière pour apprendre à nourrir vos chiens et vos chats
- Bonus :
- 2 PDF téléchargeables et imprimables (10 pages) :
- - Fiche menus semaine type pour chat et pour chien
- - Un chapitre : Oligos éléments pour comprendre en profondeur leurs fonctions et comment compléter efficacement vos animaux.

NOM :

PRÉNOM :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

NOMBRE D'ANIMAUX :

ESPÈCES ET NOMS DES ANIMAUX :

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS INTÉGRER CE PROGRAMME :

97, 00 € TTC

MODALITÉ DE PAIEMENT : CHÈQUE - VIREMENT BANCAIRE - PAIEMENT CB



Fiche d'inscription Alimentation naturelle des carnivores domestiques

Contrat de Formation entre :

AUORE NATUROPATHIE ANIMALE représenté par Madame Aurore Piquerey -
Entreprise individuelle dont le siège social est situé à : 5 Impasse des petits Nauds, 03300 -
Molles - Immatriculée sous le n° de SIRET : 88203747600018
Organisme de formation enregistré sous le numéro 84030386703 auprès du préfet de région
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Représentée aux fins des présentes par Madame PIQUEREY Aurore, gérante dûment habilitée,
De première part,

Et

MADAME
Dont l'adresse est située à :

De seconde part,
Les soussignés étant ci-après désignés ensemble « Les Parties ».

Conditions contractuelles :

- Le stagiaire bénéficiaire s'engage à régler à l'organisme de formation l'intégralité des frais de formation suivants : 97,00€
- La stagiaire s'engage à ne pas communiquer ses codes d'accès à la formation à une tierce personne
- L'ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique de l'organisme de formation, quelle qu'en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle.
- Par conséquent, le stagiaire bénéficiaire s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par l'entreprise en tout ou partie, notamment dans le cadre d'une action de formation interne et/ou assurée par toute autre personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation.
- CE CONTRAT PREND EFFET À LA SIGNATURE.
- L'accès à la formation est ouvert dès réception du règlement total.

DATE ET SIGNATURE DES 2 PARTIES

AUORE PIQUEREY
LE 24 JUILLET 2024

LE